

# CiL

Coordination  
des Infirmiers  
L i b é r a u x

## PROCÈS VERBAL Assemblée Générale Ordinaire 2023

Association **CIL Cannes Le Cannet**  
100 Boulevard Paul Doumer  
06110 Le Cannet  
Tél : 0624271893  
Mail : [contact@cil06.org](mailto:contact@cil06.org)  
Site : [cil06.fr](http://cil06.fr)

Chers(es) adhérents(tes)

L'Assemblée Générale Ordinaire du CIL s'est tenue le L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi vingt juin à **13h30** à la Mairie annexe du Cannet, 13 Avenue des écoles (salle des mariages 2<sup>ème</sup> étage)

### Point N°1 - Emargement

Nombre de présents : 19

Personnes représentées : 9

**Le quorum est atteint : total des voix : 28, voix représentées 9.**

Le quorum étant atteint, Patrick Bret en sa qualité de Président de l'association, ouvre la séance à 13:30 et liste l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

### Point N°2 - Présentation du rapport moral du Président pour l'exercice 2023

Patrick Bret présente son rapport et analyse différents points du rapport :

#### **Approbation du rapport moral :**

Le rapport moral du Président est approuvé à l'unanimité.

### Point N°3 - Présentation du rapport financier de la Trésorière pour l'exercice 2023

Sophie Joly présente le rapport et apporte des explications sur certains points du rapport :

#### **Approbation du rapport financier :**

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

### Point N°4 - Réélection d'un tiers des membres du bureau d'administration

L'élection est pour un mandat de 2 ans. Pour mémoire est démissionnaire : M Jérôme Touri.

Monsieur Jérôme Touri, se représentant seul, il est réélu à l'unanimité.

Vote pour la composition du Bureau.

**Est élu :**

Monsieur Jérôme Touri en qualité de Secrétaire.

Point N°5 - Membres entrantes au Bureau Alexia Pigny, Gwen Peeters, Véronique Lainé, Safia Chariet.

Les 4 entrantes ont été adoptées à l'unanimité pour faire partie du bureau.

Point N°6 - Adhésion à 80 € pour les personnes ne souhaitant pas la prise en charge du téléphone.  
Adhésion à 60 € pour les autres.

Après discussion, il a été adopté à la majorité : Adhésion à 50 € pour les adhérent.es souhaitant prendre le téléphone en charge, et adhésion à 100 € pour les adhérent.es ne souhaitant pas prendre le téléphone.

Point N°7 - Collaboration entre UDIL et AIDEMS.

Le CIL va travailler en lien avec les associations de l'UDIL d'Antibes, de l'AIDEMS de Mougins et la future association de Grasse (en création), excepté pour les prises en charge, ceci afin d'élaborer des projets de formation, d'événements. Le rassemblement de 300 IDELS environ permettra de créer un Comité d'Entreprise.

Point N°8 - Modification de la charte pour la prise du téléphone.

Il est demandé aux membres de se reporter à la nouvelle version de la Charte pour la prise de téléphone sur le site du CIL et de bien veiller à ce que la personne en charge du téléphone pour sa semaine prenne attache auprès de la personne de la semaine suivante dès le lundi, afin de bien se coordonner et éviter des prises en charge sur 15 jours.

Point N°9 - Remplir impérativement la fiche de renseignements.

Il est rappelé de bien remplir les différents items de la fiche de renseignements pour les Prise En Charge (PEC) des patients afin d'avoir la meilleure réponse adaptée.

Point N°10 - Proposer réunion avec syndicats.

Le principe est accepté pour faire des réunions d'information en soirée.

Point N°11 - Don à l'association Guérir en Mer (association pour les soignants).

Vote à l'unanimité d'un don de 1 500 €.

Point N°12 - Adhésion pour un CE (Comité d'Entreprise) afin de bénéficier à de nombreux avantages.

Suite au Point 7, il est voté à l'unanimité, l'adhésion pour **1 AN** au Comité d'Entreprise HELLO CSE. Cette adhésion est de 4 532 € prise en charge par le CIL, permettant à ses membres de bénéficier des nombreux avantages, réductions, ...

Point N°13 - Questions diverses et débats.

Un débat s'instaure sur différentes problématiques inhérentes au fonctionnement du CIL ainsi que des problématiques liées directement à l'exercice de la profession.

Le Règlement Intérieur sera noté sur la première page du cahier des PEC.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne demandant la parole la séance est levée à 15H10

Patrick Bret remercie tous les membres présents et clôture la séance à 15h10.

A Le Cannet, le 20/06/2024

Le Président  
Patrick Bret

